



| Nom   | 40 % sur la prime globale casco complète | Diverses assurances | Responsabilité civile |
|---|--|---------------------|-----------------------|
| <p><b>Zurich Assurance</b><br/>Tél. 0800 80 80 80, www.zurich.ch</p> <p><b>Conditions:</b> La personne handicapée doit pouvoir conduire son véhicule de manière indépendante. Celui-ci doit être enregistré au nom de la personne handicapée.</p> <p><b>Exception:</b> Si la personne handicapée n'est pas en mesure de conduire le véhicule de façon autonome, mais que le véhicule a été financé par l'intermédiaire de l'AI et qu'un proche de la personne handicapée conduit le véhicule, nous accordons également la réduction.</p>      | X  |                     |                       |
| <p><b>Vaudoise Assurances</b><br/>Tél. 021 618 80 80, www.vaudoise.ch</p> <p><b>Conditions:</b> L'assuré doit apporter la preuve au moyen d'une décision administrative attestant qu'en raison de son handicap, il est propriétaire et qu'il conduit lui-même – afin d'assurer ses déplacements, d'entretenir des contacts sociaux avec son entourage ou de garantir son indépendance. La personne handicapée doit pouvoir conduire son véhicule de manière indépendante. Celui-ci doit être enregistré au nom de la personne handicapée.</p> | X  |                     |                       |

Association suisse des paraplégiques  
Administration centrale  
Kantonsstrasse 40, 6207 Nottwil  
Téléphone 041 939 54 00, téléfax 041 939 54 09  
spv@spv.ch, www.spv.ch

© SPV Nottwil\_ZD 6.2015

**spv.ch**

## Réduction de primes



Pour véhicules adaptés aux handicapés

## RÉDUCTION DE PRIMES

### ■ Réduction des primes d'assurance casco complète

Les personnes handicapées dépendant d'un véhicule automobile adapté dont l'emploi est justifié, peuvent bénéficier d'une réduction de leurs primes d'assurances responsabilité civile et casco complète. Les personnes qui désirent profiter de cette réduction sont priées de prendre directement contact avec la compagnie d'assurance.

| Nom  | 40 % sur la prime globale casco complète | Diverses assurances                    | Responsabilité civile |
|--|--|--|-----------------------|
| <b>Allianz Suisse</b><br>Tél. 058 358 71 11, <a href="mailto:contact@allianz-suisse.ch">contact@allianz-suisse.ch</a><br><b>Conditions:</b> La personne handicapée doit pouvoir conduire son véhicule de manière indépendante. Celui-ci doit être enregistré au nom de la personne handicapée.   | ×  |  |                       |
| <b>AXA Winterthur</b><br>Tél. 0800 809 809, <a href="http://www.axa.ch">www.axa.ch</a><br><b>Conditions:</b> La personne handicapée doit pouvoir conduire son véhicule de manière indépendante. Celui-ci doit être enregistré au nom de la personne handicapée.  | ×  |  |                       |
| <b>Bâloise Assurances</b><br>Tél. 0800 24 800 800, <a href="http://www.baloise.ch">www.baloise.ch</a><br><b>Conditions:</b> La personne handicapée doit pouvoir conduire son véhicule de manière indépendante. Celui-ci doit être enregistré au nom de la personne handicapée. Ces conditions ne s'appliquent qu'aux contrats conclus avec un conseiller de la Bâloise ou du TCS, et ne sont pas valables pour les produits Internet. <b>Exception:</b> Les enfants ou tétraplégiques qui ne conduisent pas eux-mêmes le véhicule, pourront éventuellement bénéficier de cette réduction, en accord avec la compagnie d'assurance. | ×  | 20% sur l'ensemble des modules assurés | oui                   |

## RÉDUCTION DE PRIMES

| Nom   | 40 % sur la prime globale casco complète | Diverses assurances  | Responsabilité civile |
|---|--|--|-----------------------|
| <b>Generali Assurances</b><br>Tél. 0800 881 882, <a href="http://www.generali.ch">www.generali.ch</a><br><b>Conditions:</b> L'assuré doit apporter la preuve au moyen d'une décision administrative attestant qu'en raison de son handicap, il est contraint d'utiliser un véhicule adapté à son invalidité – dont il est propriétaire et qu'il conduit lui-même – afin d'assurer ses déplacements, d'entretenir des contacts sociaux avec son entourage ou de garantir son indépendance. | ×  |  |                       |
| <b>Helvetia</b><br>Tél. 058 280 56 11, <a href="http://www.helvetia.com">www.helvetia.com</a><br><b>Conditions:</b> Dans le document d'immatriculation du véhicule, il doit être précisé qu'il s'agit du véhicule d'une personne handicapée.  | ×  | Réduction de 40% dans les branches responsabilité civile, casco collision et casco partielle | oui                   |
| <b>Mobilière Suisse</b><br>Tél. 031 389 61 11, <a href="http://www.mobi.ch">www.mobi.ch</a><br><b>Conditions:</b> La personne handicapée doit pouvoir conduire son véhicule de manière indépendante. Celui-ci doit être enregistré au nom de la personne handicapée.  | ×  |  |                       |